

Formation continue CFPS

Le service de Formation Professionnelle Continue du CFPS de Mont-de-Marsan ambitionne de prendre part à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé ¹² en proposant aux professionnels de l'accompagnement sanitaire, social ou encore médico-social des actions de formation visant l'amélioration de la qualité des soins et des réponses aux besoins de santé de la population.

En effet, animés par des **professionnels experts de leurs domaines**, les programmes pédagogiques proposés visent

- ▶ l'actualisation des connaissances, le développement des compétences, l'évolution des pratiques... à propos de préoccupations prioritaires (maladies chroniques, accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap, santé mentale, qualité de vie au travail...)
- ▶ l'acculturation à la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle (groupes composés d'acteurs de terrain exerçant des professions différentes dans des secteurs d'activités variés).

Sur le plan pragmatique, sauf exception, sur le site du CFPS :

- ▶ l'**ouverture** d'une **session** suppose a minima **8 inscriptions** conformes, **1 mois avant** l'entrée en formation.
- ▶ un volume de plus de 12 salariés d'un même établissement concourt à un tarif dégressif



GESTIONNAIRES de la FPC, pour **OPTIMISER LA QUALITE DU SERVICE RENDU**, n'hésitez pas à questionner l'hypothèse d'une **mise en œuvre intra-muros** de l'action de formation retenue ou à communiquer des besoins particuliers pour co-construire un **projet pédagogique sur mesure**.

VOUS TROUVEREZ ICI



- ▶ Mme Élodie DRUART (secrétaire)
 - 05.58.05.20.45
 - elodie.druart@ch-mdm.fr
- ▶ Mme Stéphanie DUPOUY (coordinatrice pédagogique)
 - 05.58.05.21.56
 - stephanie.dupouy@ch-mdm.fr
- ▶ Mme Séverine BOURON (réfèrent handicap du CFPS)
 - 05.58.05.22.64
 - severine.bouron@ch-mdm.fr



Habilité, le CFPS dispense des programmes de Développement de Formation Continue (DPC)



modernisation de notre système de santé de janvier 2016, se recentre sur le cœur de métier des professionnels de santé et sur le processus de prise en charge du patient.

Cherchant à répondre aux priorités de santé publique, le DPC souhaite à la fois le maintien et l'actualisation des connaissances et compétences.

Obligatoire pour tout professionnel de santé, quelque soit son mode d'exercice ou secteur d'activité, il impose à **chaque professionnel de santé de justifier, sur une période de 3 ans, de son engagement dans une démarche de DPC** comportant des actions d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques.

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/formation-continue/formation-continue-cfps-298.html>